

**PV de la commission permanente de la modernisation
et des moyens du 14 janvier 2009**

	Avis de la commission
1. Convention avec la fédération de la Maison des Etudiants. Délégation de la gestion du hall de la MDE et versement d'une subvention de 4000 €.	<i>Favorable</i>
2. Convention avec la ville de Persan. Etude sur un plan local d'accessibilité par le Master TLTE pour un montant de 6000 €.	<i>Favorable</i>
3. Convention avec la ville d'Auvers-sur-Oise. Etude sur un plan local d'accessibilité par le Master TLTE pour un montant de 6000 €.	<i>Favorable</i>
4. Voyage pédagogique à Londres pour les étudiants de LSH et 4 accompagnateurs. Tarif : 199 €/étudiant.	<i>Favorable</i>
5. Tarif d'inscription des cumulatifs CPGE : 50 € à compter de septembre 2009.	<i>1 abstention Favorable</i>
6. Exonération des droits de la deuxième licence (Info+Maths) pour étudiants de l'EISTI.	<i>Défavorable</i>
7. Exonération des droits de DU pour les boursiers.	<i>2 avis pour 3 avis contre Défavorable La commission préférerait la mise en place de bourses d'excellence.</i>
8. Tarif des studios (à compter des prochaines réservations) : - 40 € la nuit - 200 € la semaine - 600 € le mois	<i>Favorable</i>
9. Révision des tarifs de location de salles et d'amphithéâtres, de mise à disposition des locaux du CIRAC, de VOTV, du CNAM	<i>Report à la prochaine commission</i>

Décision conforme aux avis de la commission.

Cergy, le 14 janvier 2009

La présidente de l'UCP

Françoise MOULIN-CIVIL

